

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le





Réunion du 13 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, . Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

## ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY et M. Michel LAURIO.

## OBJET: APPEL D'OFFRES OUVERT: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TERRAINS DE L'ANCIENNE PAPETERIE DES GAVES A ORTHEZ RELANCE LOT 1 APRES DECLARATION SANS SUITE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 2 MARS 2023 - AUTORISATION DONNÉE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 3 janvier 2023 pour une remise des offres le 8 février 2023.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Les candidats étaient autorisés à proposer une variante libre.

Il a été remis 2 plis dans les délais.

A vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 2 mars 2023 à 16h a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

Candidats	Montant de l'offre HT
<b>Gpt EIFFAGE ROUTE SUD OUEST / REY BETBEDER</b> Rue Pierre Beregovoy 64300 ORTHEZ	987 725,48 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et LDI: 064-200039204-20230313-BECCLO\_2023\_034-DE membres, décide :

- d'autoriser son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée Pour extrait certifié conforme, Le président,

**Patrice LAURENT**